

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Blouin

<https://www.cadre21.org/membres/360c3472d760b95858b46774>

Date d'obtention : 2021-04-14 15:00:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer toutes les personnes impliqués dans la situation de sextage et commencer le protocole avec chacun d'eux afin d'avoir une image juste de la situation.

Par la suite analyser la situation afin de voir si oui ou non les policiers doivent intervenir ou la politique de l'école est suffisante.

Référer au service de police un parent qui croit que son ados fait du sextage ou en reçoit

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours se référer au protocole

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer le cellulaire